

Martin Normand, *Le développement en contexte : quatre temps d'un débat au sein des communautés francophones minoritaires (1969-2009)*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2012, 161 p., collection « Agora »

Stéphanie Chouinard

Numéro 33, printemps 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1016372ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1016372ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

### ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce compte rendu

Chouinard, S. (2012). Compte rendu de [Martin Normand, *Le développement en contexte : quatre temps d'un débat au sein des communautés francophones minoritaires (1969-2009)*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2012, 161 p., collection « Agora »]. *Francophonies d'Amérique*, (33), 123-125.  
<https://doi.org/10.7202/1016372ar>

## Recensions

**Martin Normand, *Le développement en contexte : quatre temps d'un débat au sein des communautés francophones minoritaires (1969-2009)*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2012, 161 p., collection « Agora ».**

Le premier ouvrage publié par Martin Normand reprend les travaux effectués dans le cadre de sa thèse de maîtrise. Il entend montrer l'évolution de la notion de « développement » pour les communautés francophones vivant en situation minoritaire depuis 1969. Ce concept est central dans le débat sur les langues officielles du Canada depuis maintenant plus de quarante ans et mérite d'être analysé afin de « vérifier s'il existe une continuité dans les représentations » (p. 8) du développement. L'auteur mobilise les discours des acteurs ayant participé à ce débat, soit la communauté francophone en situation minoritaire, principalement la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ)/Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), le Commissariat aux langues officielles, le gouvernement fédéral, les tribunaux et les comités parlementaires.

Adoptant une approche méthodologique double et utilisant à la fois l'institutionnalisme sociologique et la structure des opportunités politiques (p. 20-21), il met en lumière non seulement le discours de ces acteurs, mais aussi les relations de pouvoir qui se jouent entre eux. Il nous apprend que

[s]i l'idée de développement renvoyait, à ses débuts, à une approche politisée des communautés minoritaires de langue officielle, [...] aujourd'hui on en parle davantage en lien avec l'idée de gouvernance et de vitalité. Au fil des transformations contextuelles, le débat sur le développement serait donc marqué par une progressive dépolitisation des représentations (p. 19).

Normand présente ses résultats sous la forme d'une périodisation en « quatre temps ». Le premier chapitre porte sur la période 1969-1987, marquée par la « politisation du débat sur le développement » (p. 29). Cette

époque se dessine sur le canevas historique de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) du Canada et de celle du Nouveau-Brunswick en 1969, ainsi que des débats constitutionnels menant au rapatriement de la constitution canadienne et à l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. Alors que la LLO et la *Charte* présentent une vision *a priori* individualiste du bilinguisme, l'auteur montre que la FFHQ/FCFA, pour sa part, a une propension à revendiquer une reconnaissance collective. L'auteur dénote la présence du développement, entendu comme « une habilitation des communautés francophones et un meilleur contrôle sur leurs institutions » (p. 42), dans les rapports publiés par cet organisme. À partir de 1982, une judiciarisation du débat sur les langues officielles aurait pris place grâce aux stipulations linguistiques de la *Charte*, faisant des tribunaux un acteur incontournable dans la compréhension du développement.

Les années 1988 à 1992 constituent la deuxième période de la séquence choisie et se caractérisent par les « agitations constitutionnelles » (p. 50) que sont les accords du Lac Meech et de Charlottetown et par la mise à jour de la LLO en 1988, incluant la Partie VII. Cette dernière aurait eu un effet notable sur la notion de développement dans le discours des acteurs retenus à cause des nouvelles obligations du gouvernement fédéral qui s'y retrouvent (p. 59). La notion de développement semble s'être institutionnalisée et s'être graduellement articulée autour de la dichotomie entre l'autonomie et la dépendance envers le gouvernement fédéral, « un paradoxe » en soi souligné par l'auteur (p. 69).

Le troisième chapitre couvre les années 1993 à 2004. Elles sont marquées par la continuité politique au niveau fédéral et le Référendum de 1995. C'est l'époque des premières Ententes Canada-communautés (p. 90). Les acteurs semblent préoccupés par la définition et la mise en œuvre de la Partie VII de la LLO. « Les représentations du développement durant cette période sont marquées par le contexte de rationalisation qui caractérise l'action gouvernementale » (p. 94). La FCFA aurait ici laissé tomber son autonomisme au profit de la participation revendiquée aux nouvelles instances de gouvernance créées par le fédéral. Par ailleurs, la bureaucratisation et la gestion des fonds – en décroissance – provenant du gouvernement marquent le nouveau fonctionnement des organismes communautaires. Normand souligne l'absence de critique de ces organismes face à ces nouveaux rapports au pouvoir.

Le dernier chapitre fait le point sur les années 2005 à 2009 et s'ouvre par les débats autour des initiatives « pour rendre exécutoire la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* » (p. 97), entreprise réussie après quatre tentatives en 2005. Le débat sur le développement prend ici la couleur de la notion de « mesures positives » (p. 102), une composante de la Partie VII reprise par le Commissariat aux langues officielles, et ensuite par la FCFA. La question de la « vitalité » des communautés fait aussi surface dans les discours de part et d'autre (p. 107). Les tribunaux, pour leur part, n'ont pas eu l'occasion de se prononcer sur les nouvelles modalités de la loi. Selon l'analyse de Normand et à la suite du Commissariat aux langues officielles, « le contexte est mûr pour des innovations » (p. 125) en matière linguistique.

L'auteur conclut que la notion de développement témoigne d'une propension à refléter le contexte politico-historique au sein duquel elle évolue. La « dépolitisation des représentations du développement » (p. 127) qu'il remarque notamment à la FCFA pourrait toutefois « être en voie de se renverser » (p. 130), étant donné la réinsertion récente des notions d'autodétermination et d'habilitation dans son discours.

L'ouvrage de Normand est de facture académique, et l'on sent son origine thésarde. Les quatre chapitres principaux font preuve d'un dosage équilibré des acteurs étudiés. Normand montre avec brio les rapports de pouvoir entre ces acteurs, tels qu'ils apparaissent à la fois dans leurs discours respectifs sur la notion de développement et au sein d'un contexte historique et politique pertinent. Le tout est exécuté de façon limpide et succincte. Toutefois, la conclusion de l'ouvrage, qui introduit des auteurs et des notions théoriques qui n'étaient pas présents dans l'introduction ou dans la présentation de la méthodologie, laisse perplexé. Il nous a semblé peu opportun d'entamer une discussion sur les enjeux de la citoyenneté reliés à la « redistribution des ressources » (p. 139) à quelques lignes de la fin, discussion qui aurait pu occuper un chapitre entier. Le discours des gouvernements provinciaux aurait aussi pu compléter la réflexion de l'auteur. *Le développement en contexte* est un ouvrage qui met en lumière les rapports politiques significatifs entre les francophones en situation minoritaire et les instances étatiques canadiennes.

Stéphanie Chouinard  
Université d'Ottawa